

Communiqué de presse
du 12 avril 2023

Les pêcheurs professionnels engagés dans la protection du golfe de Beauduc !

Le renouvellement du cantonnement de pêche dans le golfe de Beauduc voté par les pêcheurs professionnels et validé par l'ensemble des acteurs.

Avant la fin de l'année, le cantonnement de pêche du golfe de Beauduc arrivera à terme de ses 10 années « test » d'existence. Il a été créé en septembre 2013, à la demande des pêcheurs professionnels du golfe de Beauduc. La procédure de renouvellement a débuté en fin d'année 2022, avec un bilan des suivis et de la gestion réalisés respectivement par le GIS posidonie (Groupement d'intérêt scientifique) et le Parc.

Le 27 janvier 2023, une réunion a été co-organisée par la Prud'homie de pêche de Martigues et le Parc naturel régional de Camargue auprès des pêcheurs professionnels de Beauduc. Après une présentation du bilan, les pêcheurs présents ont été invités à voter sur l'opportunité du renouvellement du cantonnement. **A l'unanimité, ils ont demandé le renouvellement pour une durée cette fois-ci illimitée !** Ils souhaitent par ailleurs que se poursuivent le travail sur les nurseries artificielles et autres opérations permettant d'optimiser le développement des ressources marines.

Le 29 mars dernier, le comité de pilotage du cantonnement de pêche, rassemblant les autorités maritimes, les élus, les représentants des usagers de la mer et les scientifiques, présidé par Pierre Raviol élu du Parc, a salué le bilan présenté et le choix des pêcheurs, et a validé le projet.

Fruit d'un travail coopératif avec les pêcheurs professionnels, le cantonnement de pêche (appelé parfois ici « réserve marine ») est un exemple réussi du rôle que joue le Parc pour concilier activités économiques traditionnelles et préservation de l'environnement et des ressources.

La procédure de renouvellement va se poursuivre (dossier de demande auprès de l'État, avis d'experts, consultation publique) pour un renouvellement des arrêtés constitutifs en septembre 2023.

Chiffres clés :

450 hectares de cantonnement de pêche soit 1/10° du golfe de Beauduc

3 km de long pour 1,5 km de large

6 balises de délimitation

Septembre 2013 – Septembre 2023 : 10 ans d'existence

3 campagnes de suivi par pêches scientifiques : 61 espèces de poissons et 5 d'invertébrés

20 pêcheurs professionnels de la Prud'homie de Martigues pratiquant dans le golfe

Une zone marine deltaïque au fort potentiel mais dégradée pendant longtemps

Riche des apports du fleuve, la zone marine camarguaise, et tout particulièrement le golfe de Beauduc est une zone exceptionnelle pour la faune et la flore marine : nurserie pour poissons plats, requins et raies, riche en espèces de mollusques, présence d'herbier de zostères et de cymodocées (en développement depuis 2005).

Des pêcheurs professionnels aux petits métiers venant des trois communes du Parc (Saintes-Maries-de-la mer, Arles, Port-St-Louis-du-Rhône) pratiquent au large du Parc naturel régional de Camargue au moyen de plusieurs types d'engins de pêche (filets, pots, nasses, casiers, cannes).

Les pêcheurs de la Prud'homie du Grau-du-Roi sont aussi nombreux à venir pratiquer dans le delta.

Cependant cette richesse a longtemps été convoitée par les chalutiers qui pratiquaient illégalement et quotidiennement dans la zone des 3 milles marins (environ 6 km depuis la côte). Les fonctionnalités de la zone marine ont été fortement endommagées par cette pratique non sélective et dégradant les fonds marins par son caractère « traînant ».

Une zone de protection créée à l'initiative des pêcheurs professionnels il y a presque 10 ans

Lors d'un diagnostic sur la zone marine du Parc, les représentants des pêcheurs professionnels ont émis le souhait de création d'une zone de « réserve » dans le golfe de Beauduc, interdite à tout type de pêche pour laisser le milieu se régénérer, en l'aidant si possible d'action de restauration (nurseries artificielles...).

Plusieurs étapes ont été nécessaires : amélioration des connaissances d'un milieu encore méconnu, cartographie, analyse juridique, concertation avec les pêcheurs puis l'ensemble des acteurs locaux et les services de l'État en lien avec la mer, recherche de financement.

Ainsi a été créé en septembre 2013, pour une durée de 10 ans un cantonnement de pêche de plus de 450 ha au cœur du golfe de Beauduc. De manière négociée et acceptée, tout type de pêche y est interdit, ainsi que la plongée, le dragage et le mouillage.

Le Parc en assure la gestion (surveillance /veille, actions partenariales, sensibilisation et communication). Des suivis scientifiques pour évaluer son efficacité sont organisés tous les 4 ans par le Parc avec des pêcheurs volontaires et ses partenaires scientifiques le GIS Posidonie et l'institut Méditerranéen d'Océanologie.

Des effets positifs déjà évaluables au bout de 4 ans

L'état initial du cantonnement a ainsi été réalisé en 2014 avec des pêches scientifiques sur 3 saisons dans et de part et d'autre du cantonnement. Répétées selon le même protocole en 2018, elles ont déjà montré alors que la biomasse et l'abondance de poissons pêchés étaient supérieures dans le cantonnement qu'autour. L'augmentation du nombre de poissons pêchés et leur poids s'est aussi fait ressentir à l'échelle de l'ensemble du golfe de Beauduc. En 2022, bien que les résultats aient été moins bons qu'en 2018 (reflétant les fluctuations annuelles des pêches sur l'ensemble du site, d'après les pêcheurs), l'effet de la « réserve » mis en place est toujours présent (biomasse multipliée par 2 depuis 2014) et les résultats globaux restent toujours supérieurs à l'année de référence de 2014.

Les espèces qui ont le plus bénéficié de ces effets sont les soles communes, sénégalaises et pôles, les grondins et les raies.

Ces résultats proviennent d'un double effet : l'arrêt du chalutage dans le golfe et la fin des activités extractives dans le cantonnement. De fait, la mise en place du cantonnement et de la surveillance dédiée ont contribué au changement d'habitude des chalutiers et la zone s'est vue respectée.

Une cartographie acoustique des fonds réalisée en 2021 met en avant le développement dans des fonds de 10 mètres d'un nouvel herbier entre le cantonnement et la pointe de Beauduc.

Le rôle du Parc en mer

L'action du Parc en mer est cadrée par une convention avec les autorités maritimes, annexée à sa charte en 2011. Le Parc est chargé de l'animation de deux sites Natura 2000 marins (« Camargue » et « Bancs sableux de l'Espiguette »). Il assure par ailleurs la gestion et le suivi de deux zones marines plus protégées dans le golfe de Beauduc créées en septembre 2013 :

- Le cantonnement de pêche, à l'initiative des pêcheurs professionnels et en partenariat avec eux pour la restauration des ressources marines, notamment les poissons plats.
- La zone de protection de biotope de la pointe de Beauduc (terrestre et marine), pour la préservation notamment des herbiers de zostères et de la faune associée comme la grande nacre.

Par ailleurs, le Parc travaille sur des projets en lien avec la valorisation et l'accompagnement des activités de pêche et de conchyliculture.

Contact presse :

Muriel Cervilla, responsable communication et protocole

Tél. 04 90 97 19 89/06 21 87 00 32 Mail m.cervilla@parc-camargue.fr

